

est resté faible au cours de la dernière décennie. Par conséquent le gouvernement, à mon avis, est tenu de prendre une mesure concrète et tangible pour remédier au problème qui se pose aux cultivateurs à l'aube de la retraite. Je sais que le régime canadien d'assistance publique aidera dans une certaine mesure. Cependant, cette épreuve complexe d'évaluation des ressources continuera d'exister. Bien des cultivateurs la trouveront très difficile à faire parce qu'il faut calculer leur actif net, la valeur de leurs vieilles machines, celle de leurs terres et vieux édifices. C'est vraiment un cauchemar pour un travailleur social ou quiconque est chargé d'examiner les demandes d'assistance à la vieillesse présentées dans ces régions agricoles et de déterminer si ces gens ont les moyens de satisfaire à leurs besoins.

Aussi, monsieur l'Orateur, je voudrais, en terminant, dire ceci. Bien que le régime d'assistance publique du Canada, à l'étude actuellement, représente peut-être, en un certain sens une nette amélioration par rapport à la situation antérieure, il nous déçoit vraiment en ce qui concerne un aspect important. Même s'il réussit à améliorer d'une certaine façon nos programmes d'assistance sociale, il n'en impose pas moins l'épreuve des ressources et des besoins—j'emploie les deux mots—aux nombreux vieillards de notre pays. Notre pays pourrait très bien se permettre à mon avis et devrait vouloir se permettre de faire davantage. L'indice du coût de la vie a marqué une augmentation sensible ces derniers mois, et pourtant le gouvernement ne nous a rien dit au sujet de ce qu'il entend faire pour adapter la pension universelle de la vieillesse à cette augmentation. J'espère que le ministre ne se montrera pas assez intransigeant à ce sujet pour refuser d'étudier la requête relative à la présentation dans un avenir assez proche d'une mesure législative en vue d'assurer aux bénéficiaires de la pension de vieillesse, un revenu se comparant d'assez près aux revenus considérés comme absolument nécessaires par les organisations, comme la Conférence sur la planification sociale de la région métropolitaine de Toronto, la Conférence canadienne sur la gérontologie et ainsi de suite.

Comme nouveau représentant à la Chambre, je suis littéralement stupéfié de voir le gouvernement refuser opiniâtement d'admettre que la pension de vieillesse actuelle est tout simplement à un niveau inacceptable, par rapport au coût de la vie. Je suis confondu à la pensée qu'on n'a pu jusqu'ici décider le

[M. Schreyer.]

gouvernement à prendre des mesures tangibles et directes pour remédier à la situation. Il est inutile d'en dire davantage monsieur l'Orateur, pour la bonne raison que s'il n'y a pas moyen de persuader le gouvernement en quelques mots, dénués de tout sarcasme, de toute acrimonie, il est peu probable qu'on réussisse jamais à le persuader.

● (10.50 p.m.)

Entre-temps nous ne pouvons qu'éprouver de la compassion pour ces gens qui ont plus de 65 ans et qui ont encore 10 années à vivre. De fait ils n'auront jamais droit à aucun genre de pension convenable en vertu du régime de pensions du Canada. Leur avenir paraît sombre et sans grand espoir à l'heure actuelle, à moins qu'ils désirent se soumettre à une évaluation compliquée et, selon moi, inutile de leurs ressources financières et de leurs besoins. Le ministre devrait réparer cette injustice avant que les vieillards de ce pays le critiquent.

M. Cameron (High-Park): Monsieur l'Orateur...

Une voix: Vous faites de l'obstruction systématique.

M. Cameron (High-Park): Non pas; je veux poser une question. Je sais gré au représentant de Springfield de la manière dont il a présenté son point. Comme tous les députés j'ai un problème et je voudrais lui poser une question très peu compliquée. La voici. Plutôt que d'exiger de celui qui réclame une pension qu'il établisse l'existence d'un besoin raisonnable, le député appuie-t-il le principe que nous devrions verser le montant supplémentaire de \$25 à des centaines de milliers de personnes qui n'en ont absolument pas besoin?

L'hon. M. Monteith: Il n'y en a pas des centaines de milliers.

M. Cameron (High-Park): J'ai posé ma question, monsieur l'Orateur. Le député sera heureux, j'en suis sûr, d'y répondre.

M. Schreyer: Monsieur l'Orateur, il n'y a pas de réponse simple ou mathématique à donner à cette question. En fin de compte c'est une question de jugement, de conviction philosophique quant à la position à prendre à ce sujet. En ma qualité de membre de l'Assemblée législative du Manitoba depuis plusieurs années je suis venu en étroit contact avec un grand nombre de vieillards, de veuves de 60 à 65 ans qui avaient précisément à faire face au genre de problème dont beaucoup de députés ont parlé à la Chambre en ces derniers jours. J'ai constaté que dans